

## SICASIL-Projet d'instauration des périmètres de protection du Canal de la Siagne

### Objet : Dire Association Ensemble vivre Mougins (EVM)

Mail à <pref-canaldelasiagne@alpes-maritimes.gouv.fr>

Notre association est soucieuse de préserver les ressources en eaux autant en quantité qu'en qualité.

Nous souhaitons faire quelques remarques sur le dossier mis à l'enquête :

1) Nous affirmons que la ressource en eau est un bien qu'il faut absolument préserver pour des raisons vitales de notre population et de la consommation domestique. L'eau provenant des mêmes ressources est également utilisée pour les besoins industriels et agricole.

Avec les effets du changement climatique, il faut s'attendre à un appauvrissement de la ressource ce qui conduira à rechercher des ressources autres que l'eau potable pour les besoins industriels et agricoles.

Le développement urbain et l'augmentation de la population sont à encadrer drastiquement et de ce point de vue nous avons noté favorablement les limites imposées par le Dire de l'État dans le département des Alpes-Maritimes relatif à la prise en compte de la disponibilité de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme.

2) L'eau est précieuse et sa qualité doit être préservée. Un certain nombre de mesures de protection sont utiles et doivent être appliquées pour protéger le canal.

2-1) Des mesures ponctuelles comme le traitement des écoulements pluviaux vers le canal de manière à éviter une pollution directe doit être menées à bien par des travaux systématiques à l'initiative du SICASIL.

De même nous sommes favorable à la protection des captages et des prises d'eau par des dispositifs techniques et des périmètres de protection adaptés.

2-2) Comme mesure générale, la protection rapprochée sous forme de deux bandes de 10m de part et d'autre, une proximale et l'autre distale pourrait très bien être différencié selon que l'une, située à l'amont coté versant, favorise les écoulements dans le canal et l'autre située en aval coté pente a beaucoup moins d'incidences directes sur le canal.

Nous proposons que les règles soient plus souples dans la bande avale.

La mise à jour de la délimitation des périmètres de protection réalisée par un hydrogéologue en juin dernier ne prend pas réellement en compte la topographie des lieux sur le secteur mouginois et ne nécessite pas une emprise aussi importante.

2-3) Nous voulons signaler la grande importance de la végétalisation des bandes de protection rapprochées amont. En effet des études ont montré que les accotements enherbés en bordure de route avaient une capacité de rétention des polluants routiers (métaux lourds, hydrocarbures...) à partir d'une certaine largeur ce qui renforce l'intérêt de la végétalisation des zones rapprochées.

3) Du point de vue des paysages le canal représente un site remarquable.

Le principe du canal à ciel ouvert doit être conservé : Le site constitué par le canal de la Siagne caractérise les paysages de notre région et doit absolument être préservé. Dans ce sens nous sommes contre la couverture ou la canalisation souterraine du canal sauf sur des portions très limitées quand la protection l'exige.

La promotion du parc intercommunal du canal de la Siagne doit aboutir à un acte de protection spécifique.

4) Le canal représente une trame bleue et verte qui supporte une importante biodiversité faune et flore. C'est un corridor de déplacement pour un certain nombre d'espèces et à ce titre, il doit être préservé.

Cette protection devrait être actée par une réglementation à préciser. Elle est parfaitement compatible avec la protection de la qualité de l'eau.

5) Nous demandons que les riverains subissant des contraintes pour respecter les mesures de protection sur leur propriété puissent être aidés techniquement et indemnisés par le SICASIL pour la réalisation des travaux de mise en conformité ; ces études seraient à déclencher au cas par cas selon les demandes.

6) D'un point de vue réglementaire, la question se pose de savoir comment vont s'intégrer les règles de protection dans les PLU ?

Pour l'association EVM, son Président  
Pierre Desriaux  
0616395677

Ensemble Vivre Mougins <ensemblevivremougins@gmail.com>

---

Canal de la Siagne à Mougins

